

L'écho du Montat

N°62 | Janvier 2021

SOMMAIRE

■ Edito	2
■ Les Actions	3
■ L'école	6
■ Les Artisans	8
■ Citoyenneté	10
■ Infos diverses	12
■ Un peu d'histoire	15



Edito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous du bonheur, beaucoup de moments de joies et de satisfactions, de la réussite dans ce que vous entreprendrez et, surtout, une bonne santé et d'échapper, autant que faire se peut, à ce fléau épidémique ; c'est le plus important dans les temps actuels. Tous les élus du Conseil Municipal s'associent à mes vœux.

2020 restera une année singulière dans les mémoires du fait de la gravité et de l'étendue de la pandémie, mais aussi par ce déficit, conséquence des circonstances sanitaires, de vie sociale, citoyenne, associative.

J'ai fait le choix de ne pas organiser en présentiel les traditionnels vœux de la Municipalité et de ne pas organiser le traditionnel feu d'artifice du 1^{er} janvier pour éviter tout risque de contamination ou de propagation.

Nous nous sommes mis au travail dès le commencement de la nouvelle mandature.

La situation sanitaire étant à cette époque moins sous tension, nous avons réussi à maintenir certaines de nos animations d'automne (forum des associations, journées du patrimoine).

Nous travaillons actuellement à la mise en place du Conseil Municipal des Enfants ; j'ai fixé comme objectif que les principes d'organisation soient arrêtés au printemps 2021 pour, dès la rentrée de septembre 2021, installer cette instance.

Enfin, nous avons franchi des étapes décisives en matière de prévention dans le domaine de la sécurité, puisque :

- Nous avons reçu la convention signée par Monsieur Le Préfet pour la mise en place de la «Participation citoyenne» («voisins vigilants»). Les premiers secteurs concernés sont «LE CARRIOL» et «LE PAYRAT» et, ensuite, nous instaurerons cette organisation dans d'autres endroits de la commune. L'étendue de la commune rend très difficile une mise en place en une seule fois sur l'intégralité de son territoire.

Je tiens à rappeler que, dès 2017, ce dossier avait été présenté en préfecture !

- Nous avons également reçu l'accord de la commission préfectorale ad-hoc pour équiper notre bourg en vidéo protection ; les incivilités, dégradations, méfaits de toutes sortes sont tels qu'il faut agir et nous allons agir dès ces semaines proches. Cela n'a que trop duré ! A ce propos, je souligne que ces équipements seront déployés dans le strict respect de la réglementation et en lien avec la gendarmerie et les autorités judiciaires.
- Nous avons engagé la refonte intégrale du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et, en parallèle, l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.). Il y a, environ, 12 à 14 mois de travail en prévision. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier très important.

Nous mettons la dernière main à des projets de travaux sur des bâtiments.

Comme je vous l'avais annoncé précédemment, un focus est fait dans ce bulletin sur la zone de «CAHORS SUD». Nous atteignons quasiment les 800 emplois et ce n'est pas fini, puisque de nouvelles entreprises frappent à la porte. J'ai répondu favorablement à la demande du Président Daniel COUPY pour m'engager à ses côtés, avec d'autres élus, dans la gestion de ce syndicat mixte. Continuer le fort développement de cette zone est un beau challenge ! Merci à la présidente sortante, Mme Geneviève LAGARDE, et au chargé du développement, le regretté Yves RAYNAL, pour le travail accompli.

Plus que jamais en ces temps difficiles, ayons en mémoire cette phrase de Voltaire :

« J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé ».

Encore bonne année et prenez soin de vous.

Bien cordialement.
J.P. MOUGEOT,
Maire.

Forum des Associations 2020



Samedi 12 Septembre, la Municipalité a organisé le traditionnel Forum des Associations.
Rappelons que, depuis 2014, c'est une tradition solidement établie à cette période de l'année.

19 associations avait répondu présentes et, tant à l'intérieur de la salle des fêtes qu'à l'extérieur, les bénévoles étaient au rendez-vous (dans le respect des « mesures –barrières »).

L'affluence a été moins importante que l'année précédente (la météo et la situation sanitaire expliquent peut être cela). Néanmoins, bon nombre de jeunes et moins jeunes sont venus se renseigner ou s'inscrire pour la nouvelle saison.

Lors de la clôture de ce forum, en fin d'après-midi, Mr MOUGEOT, Maire, a évidemment remercié toutes et tous pour leur engagement bénévole et pour leur participation et a une nouvelle fois rappelé combien le dynamisme associatif était important, voire indispensable, à la vie locale.

Le Maire a plus particulièrement ciblé dans son propos la vie de trois associations :

- L'Association de « Gymnastique Volontaire du MONTAT » par la mise à l'honneur de sa Présidente : Mme Nathalie DELPECH (voir ci-contre).
- L'Association « EKIDEN » de CAHORS puisque son Président est désormais un Montatois : M. Benoit BOSC et parce que la Commune de LE MONTAT est désormais partenaire de cette manifestation annuelle.
- L'Association « Refuge Canin Lotois » qui a fêté sa première année d'implantation dans la Commune et qui est très impliquée dans les manifestations comme par exemple LE TRAIL DES FONTAINES – CANI TRAIL, etc... et qui s'implique dans des actions d'animation en périscolaire.

Enfin, Mme SIERRA-BELTROL Présidente de l'Association « MONTATHLON ORGANISATIONS » a planté un jeune noyer, puisque, lors du dernier trail, l'association s'était engagée à offrir un arbre pour chaque centaine de participants inscrits (pour rappel : 900 coureurs ont participé à l'édition 2020).



Mme Nathalie DELPECH mise à l'honneur.

Chaque année, à l'occasion du Forum des Associations, la Municipalité met à l'honneur une personne particulièrement impliquée dans la vie associative locale.

Cette année, Mme Nathalie DELPECH, Présidente de l'Association « Gymnastique Volontaire du MONTAT » a été saluée par le Maire qui a brièvement retracé son parcours associatif et, à travers elle, a salué l'implication de cette association dans la Commune.

Mme DELPECH, habite PERN, maman de trois grands enfants, elle a en 2006 rejoint l'association de gymnastique.

A cette époque, la Présidente était Mme Sophie ANDREVIE.

L'accueil chaleureux qu'elle y a reçu et l'excellente ambiance qui y règne sans discontinuer l'ont incité à s'engager plus pleinement.

Elle a occupé le poste de secrétaire puis, depuis 2012, en est la présidente active.

Chaque année, ce sont environ trente inscrits qui suivent régulièrement, deux soirs par semaine, les séances organisées au dojo de la halle des sports intercommunale.

Mme DELPECH est secondée dans sa tâche par Mmes Patricia BOMPAR (secrétaire) et Carine REDOULES, (trésorière).

Mr MOUGEOT, Maire, a chaleureusement remercié Mme DELPECH et lui a remis la médaille d'honneur de la Commune. Mme MIQUEL, 1ère Adjointe, a offert un magnifique bouquet à cette bénévole très méritante.

Merci et bravo.

**Un grand merci à toutes
et à tous et vive le Forum
des Associations 2021 !**

Les Actions

Journées Européennes du Patrimoine 2020 : Un vif succès

La commune a, comme chaque année, participé aux journées Européennes du Patrimoine.

Différentes animations et expositions étaient programmées.

A l'église paroissiale « Saint Barthélémy », une exposition très complète de magnifiques vêtements liturgiques et d'objets de culte était présentée.

Des fiches explicatives sur chaque vêtement et objet étaient à la disposition du public, de même que des fiches de présentation de l'histoire de cette magnifique église classée au titre des monuments historiques, de la statuaire et des fresques.

Les combles étant inaccessibles au public, des photos présentaient la charpente dans son état originel et la cloche avec une traduction des inscriptions latines gravées sur celle-ci retraçant son histoire.

Le Dimanche matin, un jeu de piste a été organisé pour les enfants du village, 12 enfants ont participé avec leurs parents.

A la salle des fêtes « Roger PEYRALADE », des métiers d'art ont fait une démonstration de leur savoir-faire (vannerie, peinture sur soie, apiculture, viticulture).

Les enfants de l'école ont présenté une exposition sur l'évolution des objets du quotidien (fer à repasser, lunettes,...) avec des clichés comparatifs entre le début du XXème siècle et aujourd'hui.

Les écoliers de la Commune avaient également réalisé des panneaux sur leur perception du patrimoine.

Une classe d'école des années 1930 avait été reconstituée et le public a pu découvrir ou redécouvrir les cartes de géographie d'époque, les pupitres d'écolier, les manuels scolaires, les livrets d'appréciation du maître sur ses élèves etc

Ces journées 2020 du patrimoine faisaient évidemment référence à « l'Année GAMBETTA » et la fondation de la IIIème République, qui a fait construire dans chaque commune une mairie et une école.

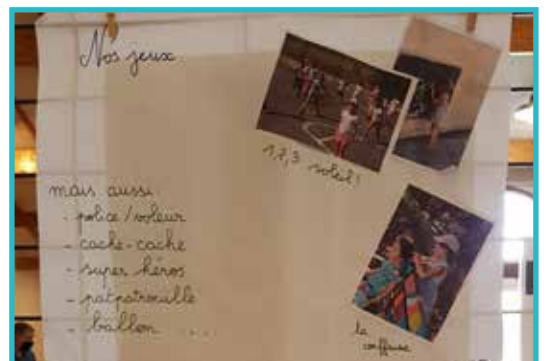
C'est pourquoi, la municipalité a participé à l'appel à projets lancé par le service « Patrimoine » de la Ville de CAHORS.

Une plaque retraçant l'histoire des deux bâtiments « mairie - école » et « école » a été posée sur la façade de la mairie et une conférence a été donnée par Mr Ronny DESPATURE, étudiant en Master - Patrimoine, dont le thème était justement la construction de ces deux bâtiments ; la Commune de LE MONTAT ayant été une des premières à avoir réalisé ces deux investissements.

150 visiteurs ont fait le déplacement durant les deux jours.

Pour conclure ces deux journées, Mr MOUGEOT, Maire, a remercié tous les participants et tout spécialement Mr André MIQUEL, notre historien local, qui, une fois de plus, a été d'une aide précieuse.

Mr José TILLOU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du « GRAND CAHORS » en charge de la Culture, et Mr Vincent BOUILLAGUET, Conseiller Départemental et Adjoint au Maire de CAHORS, ont honoré de leur présence cette cérémonie de clôture.



Veillée Contée



«Soupe de conte et poils de loup»

Trois poils de loup pour une soupe, un amour plus grand que la peur, la magie des histoires à toute heure...

Voici les ingrédients de cette veillée légèrement épicée.

Plus de 40 personnes étaient présentes samedi 10 octobre au soir pour écouter les récits de la conteuse Claire DEL PUERTO qui tenait en haleine petits et grands par ses histoires où le mystère et l'humour se sont contoyés, bercés par le son de la guitare, des notes de flûte et du ukulele...

11 NOVEMBRE : Commémoration restreinte mais solennelle



Les élus municipaux et Mr Vincent BOUILLAGUET, Conseiller Départemental, se sont rassemblés devant le monument aux morts à 11 heures pour honorer la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur au cours du 1er conflit mondial et également des militaires décédés en opération durant cette année (la liste est malheureusement longue).

Après la lecture de l'ordre du jour du Maréchal FOCH, du message de la Ministre Déléguée et l'appel aux morts, une gerbe a été déposée par Mrs MOUGEOT et BOUILLAGUET.

La cérémonie a été conclue par la sonnerie aux morts une minute de silence et l'hymne national.

A l'issue de cette cérémonie sobre, à laquelle les habitants n'avaient pas été conviés (état d'urgence sanitaire et confinement obligent), une sonnerie de cloche a été lancée pour associer la population à cet instant mémoriel.

Inauguration des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable



Une sympathique manifestation a eu lieu pour procéder à l'inauguration des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable.

Mr Didier BOUTARD, Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Quercy Blanc et Mr MOUGEOT, Maire de la Commune, ont procédé à la mise en pression définitive du nouveau réseau.

Les travaux ont consisté en un remplacement des canalisations par des équipements d'un diamètre plus important afin d'augmenter le débit servi.

Il s'agit d'un programme de grande ampleur puisqu'il couvre la distance allant de l'entrée du hameau des «TUILERIES» (sur CD 47) jusqu'à la Place de l'Eglise.

Cet investissement a été financé par le Syndicat du Quercy Blanc pour un montant de 276.600 € H.T.

Si l'on ajoute les travaux « périphériques » (extension à « LAYRAC » en 2019 pour 13.200 €, extension à «CROIX ROUGE» en 2019 pour 11.000 €, déplacement et renforcement d'une partie de conduite aux « OUSTALOUS » en 2020 pour 21.200 €), c'est un investissement d'un montant total de : 322.000 € qui a été réalisé sur la commune en deux ans par le Syndicat Intercommunal.

La commune a profité de ce programme pour procéder à la mise aux normes de la défense – incendie depuis les «TUILERIES» jusqu'à la Place de l'Eglise. Désormais, un débit suffisant est présent dans toutes les bornes et deux nouveaux points de défense-incendie ont été ajoutés.

Mr MOUGEOT n'a pas manqué de remercier le Président du Syndicat pour cet investissement structurel important et a souligné que la mise aux normes de la défense – incendie avait représenté un investissement pour la Commune d'un montant de : 6.624 €.

Mr MOUGEOT a aussi indiqué que cet investissement permettait de préparer l'ouverture de zones constructibles dans le futur P.L.U.I. en assurant, dès à présent, une alimentation en eau potable suffisante pour les constructions à venir.

Mr BOUTARD a rappelé l'engagement du Syndicat Intercommunal aux côtés des communes et a félicité et remercié le SYDED du Lot (conducteur d'opération), la SAUR (délégataire de la distribution d'eau), l'entreprise CHASSAING (qui a réalisé les travaux) et le bureau d'études « ASSTECH » pour la qualité du travail accompli.

Autour du Maire et du Président du Syndicat, étaient présents : Mr BOUILLAGUET (Conseiller Départemental et Vice - Président du SYDED), Mr COUPY (Vice - Président du Syndicat du Quercy Blanc), Mr CHASSAING, Mr BOURHOVEN (Bureau d'études ASSTECH), Mr DIETSCH et Mr FRAYSSINET (de la SAUR), Mme Natacha JACQUEMENT (Technicienne au Syndicat du Quercy Blanc) et des membres du Conseil Municipal.

Le Personnel



Charlotte Malguy, Adjoint Technique Territorial
Manon Pezzutti, Adjoint Technique Territorial
Charline Le-Bel, Adjoint Technique Territorial
Coralie Borghèse, Adjoint Technique Territorial
Nicole Maronnier, Adjoint Technique Territorial
Marjorie Sanchez, ATSEM

Travaux d'évacuation des eaux pluviales à l'école

Pendant la période de vacances scolaires de la Toussaint, la municipalité a réalisé des travaux d'évacuation des eaux pluviales à l'école.

Avec la location d'une mini-pelle, pose de caniveaux, drains, et nouvelle dalle en béton lavé aux abords de la salle de repos et de l'entrée de l'école.

Ces travaux, réalisés en régie par l'employé municipal, permettront ainsi de détourner les écoulements d'eau aux abords des bâtiments lors des fortes précipitations.



Conseil municipal des enfants



La municipalité a décidé de remettre en place un Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.), instance au sein de laquelle de jeunes élus pourront s'initier à l'exercice de la démocratie locale et s'impliquer et agir de façon active pour leur commune.

Les aléas découlant de la situation sanitaire ont retardé le démarrage de ce projet, il sera mis en place pour la rentrée de SEPTEMBRE 2021. Cependant des réunions d'information – présentation auprès des élèves de l'école seront organisées entre MARS et JUIN 2021.

COMPOSITION ET ELECTION :

Le CME sera composé d'enfants scolarisés dans les grandes classes du primaire.
Les jeunes seront élus pour 2 ans.

A QUOI SERT LE CME ?

« Les conseils municipaux des enfants ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité. » (Charte de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants).

LES OBJECTIFS :

- Initier et sensibiliser les enfants à une démarche citoyenne en :
 - Leur faisant découvrir la vie d'une collectivité municipale,
 - Facilitant leur compréhension du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres,
 - Les familiarisant avec les processus démocratiques : le vote, le débat, les élections...
- Représenter tous les enfants de LE MONTAT et de proposer des projets d'amélioration, d'aménagement du cadre de vie.
- Participer, aux côtés des élus adultes, aux cérémonies commémoratives ou / et citoyennes, aux manifestations.

En conclusion, nous sommes convaincus que ces futurs jeunes conseillers municipaux s'engageront avec enthousiasme, mais aussi avec sérieux au Conseil Municipal des Enfants. Ils seront accompagnés par les élus adultes de la Commission Municipale « Affaires Scolaires et Périscolaires – Jeunesse ».

La collecte des « Bouchons d'Amour » relancée

Les élèves de l'école communale collectent depuis plusieurs années les bouchons en plastique des bouteilles d'eau, de lait, etc ...

La moisson 2020 a été exceptionnelle et de nombreux sacs remplis à ras bord ont été remis aux jeunes de l'IME de BOISSOR.

Il s'agit d'un projet qui est mené avec l'IME de BLAZAC et le foyer du «MAS DE LA TOUR» en partenariat avec l'Association «Les Bouchons d'Amour». Ces actions financent des projets handisport.

Les bouchons sont triés à l'IME du domaine de BOISSOR puis remis à l'association qui les vend à une usine de recyclage près de CLERMONT-FERRAND. Ils seront par la suite recyclés et serviront à la fabrication de différents supports plastiques (poubelles, containers...).

C'est grâce au partenariat avec le Comité du Lot du RUGBY à XIII de Cahors et tout particulièrement à Mr Benjamin BRO (enseignant au Lycée Agricole et membre du Comité Départemental) que cette opération a pu être réalisée.

L'opération va évidemment être poursuivie et deux containers sont à la disposition des habitants : l'un, situé à l'école et le deuxième à la mairie.

N'hésitez pas à déposer vos «bouchons d'amour» ; c'est gratuit, utile et apprécié des sportifs.



Une ambiance de Noël...



Bergon Vert

Monsieur BERGON, pouvez-vous vous présenter ?

Paul Antoine BERGON : J'ai 52 ans, marié et père de 3 grands enfants et 2 petits enfants, j'exerce mon activité de paysagiste depuis 20 ans.

Quel a été votre parcours avant votre installation sur Le Montat ?

P.A. BERGON : Issu du secteur de l'hôtellerie dans lequel mes parents exerçaient dans les Pyrénées orientales, j'ai tout d'abord travaillé dans le secteur viticole à Parnac. Ensuite technico-commercial chez DECREMPS Béton Théron pendant 10 ans, j'ai croisé le chemin d'un paysagiste, qui m'a fait découvrir son activité et cela est devenu une réelle passion. J'ai donc décidé il y a 10 ans de m'installer comme paysagiste sur Le Montat.

Cela nécessite-t-il beaucoup de matériel ?

P.A. BERGON : Oui, en effet, j'ai investi par l'achat d'un valet de ferme sur lequel je peux adapter une multitude d'outils nécessaires à mon activité : tondeuse, broyeur, mini-pelle,...

Quelles sont vos activités ?

P.A. BERGON : Mon secteur géographique est étendu sur toute l'Occitanie

Les deux tiers de mon activité concernent des entreprises et des collectivités : réalisation de parcs, plantations, irrigations, implantation de mares, aménagement paysagers de stations d'épuration...

Pour les particuliers, je réalise des contrats d'entretien : pelouses, aménagement de parcs, petite maçonnerie, clôture, portails automatiques ...

J'ai bien entendu un numéro d'agrément concernant les produits phytosanitaires et participe régulièrement à des formations relatives à la législation en vigueur.

Très attaché à la protection de la nature, j'ai opté pour l'investissement dans un broyeur afin de récupérer les déchets verts et leurs donner une seconde vie.

Pour les végétaux, j'ai choisi de me fournir localement auprès de la pépinière du GAEC des Sources à Nuzéjols.

Comment évolue votre entreprise ?

P.A. BERGON : Je n'ai pas de salarié, mais je fais appel lorsque cela est nécessaire à des intérimaires.

J'envisage de prendre d'ici quelques années un apprenti afin de lui communiquer un savoir faire et d'envisager ainsi la transmission de mon entreprise

BERGON Vert
1725, route de Hauteserre
06 33 34 50 50 - bergonvert@orange.fr



Accorsi Thierry

Monsieur ACCORSI, pouvez-vous vous présenter ?

Thierry Accorsi : Marié et père d'une fille de 20 ans, j'exerce l'activité d'électricien depuis plus de 35 ans.

Quel a été votre parcours avant votre installation sur Le Montat ?

TA : Après des études en électricité, j'ai tout d'abord exercé dans la maçonnerie, ensuite j'ai été salarié pendant 17 ans chez un électricien.

Ma maman native de Séniergues et mon papa de l'Aude, qui a été chez les compagnons en tant que charpentier, m'ont donné le goût du travail bien fait.

C'est en février 2005, que j'ai décidé de franchir le pas en m'installant au Montat et en créant mon EURL.

Quelles sont vos activités ?

TA : Mon activité se partage à parts égales entre l'électricité d'une part : dépannage, installation lors de construction individuelles et surtout de la rénovation, d'autre part la sonorisation avec la vente de matériel et l'installation de sono pour des salons, des festivals...

Quels sont vos principaux clients ?

TA : Pour ce qui est de l'électricité, il s'agit principalement de particuliers, avec toutefois quelques gros chantiers comme les bureaux du centre de tri par exemple.

Concernant la sonorisation : ce sont les organismes de l'événementiel qui me contactent pour des festivités, comme à Auch pour le spectacle d'Eve Angeli, des comités des fêtes ou même des mairies pour des sono sans fils.

Comment évolue votre entreprise ?

TA : Je n'ai pas de salarié, ayant une amplitude horaire assez large, je fais appel lorsque cela est nécessaire à des intérimaires.

Mon secteur géographique est assez vaste puisqu'il s'étend sur tout le département, Rocamadour, Gourdon, Cabreret... et même au-delà pour les gros chantiers.

Je travaille avec les mêmes fournisseurs depuis le début et connais parfaitement leurs produits.

Je réalise des formations afin d'être constamment au fait des nouveautés, ce secteur étant en perpétuelle évolution avec la domotique ; c'est ce qui en fait tout son intérêt.

Thierry ACCORSI
SONO 46 – Electricité dépannage
Tél. : 06 08 32 31 35
eurl.accorsi@wanadoo.fr

CHARPENTES CAVELLE

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - ISOLATION
RESTAURATION - GOUTTIERE ALUMINIUM COULEUR

Charpentes Cavelle

C'est en novembre 2007 que nous avons racheté l'entreprise de Monsieur Alain Gayraud.

Pouvez-vous vous présenter ?

M. CAVELLE : Natifs de Cahors et Pradines, ma femme et moi sommes mariés depuis 31 ans. Agés de 56 et 59 ans nous avons 2 grands enfants et habitons sur la commune de Pradines. Mon épouse a toujours travaillé dans l'administratif. De mon côté après un IUT dans le génie civil – bâtiment, j'ai repris les vignes familiales.

En 2007 nous avons eu envie de reprendre - ensemble en tant qu'associés - une entreprise de charpente/couverture de taille humaine. Notre choix s'est porté naturellement sur celle d'Alain Gayraud.

Quelles sont vos principales activités ?

M. C : Tout ce qui touche à une toiture, dans le neuf ou l'ancien : charpente-couverture-zinguerie-démoussage et isolation (nous sommes artisans RGE)

Quels sont vos clients ?

M. C : Nous travaillons dans un périmètre de 20 kilomètres autour du Montat sur des maisons individuelles ou des immeubles dans le centre-ville ancien de Cahors. Nous sommes donc en contact avec les particuliers, les syndicats, les communes et l'état.

Combien de personnes composent l'entreprise ?

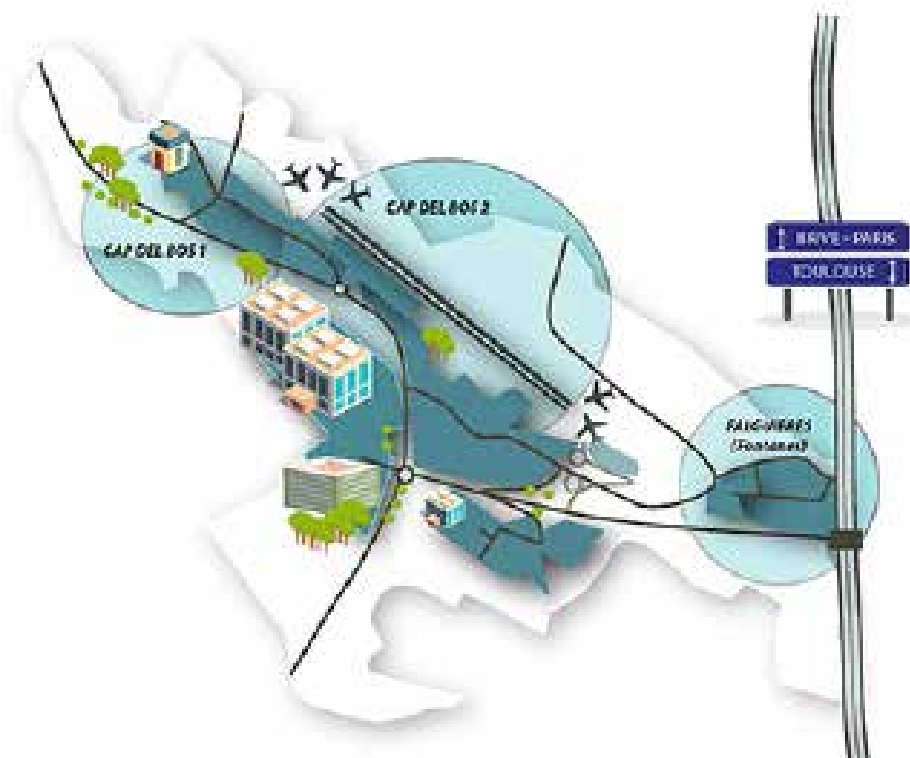
M. C : Actuellement nous avons 3 équipes ayant chacune un chef d'équipe. Un conducteur de travaux chapeaute ces équipes avec moi. Je m'occupe également des devis et du côté « technique » des charpentes que nous avons en projet ainsi que des appels d'offres.

Mon épouse se charge du contact clientèle et de l'administratif de notre structure.

Comment envisagez-vous l'évolution de votre activité ?

M. C : Malgré l'année particulière que nous venons de vivre, notre chiffre d'affaire est constant. De plus, nous sommes bien implantés dans notre secteur d'activité. Les clients nous connaissent et apprécient notre travail. Nous sommes donc plutôt confiants dans l'avenir.

Charpentes Cavelle
46090 Le Montat
Tél. : 05 65 21 02 14



Une équipe renouvelée à la tête de Cahors Sud

Le Syndicat mixte qui gère le parc d'activités de Cahors Sud (ci-après SMOCS) désignait en septembre dernier, ses nouveaux représentants, suite aux élections municipales intervenues cette année.

La présidence du SMOCS est désormais assumée par Daniel Coupy, conseiller municipal de Cahors et conseiller communautaire du Grand Cahors. Connaisseur du monde de l'entreprise, investi de longue date au service du développement économique local, Daniel Coupy s'est vu accorder la confiance des élus. « Je m'attacherai à être, entouré d'une équipe renouvelée, un interlocuteur de proximité des porteurs de projets, certain par ailleurs que Cahors Sud dispose d'un potentiel de développement encore important au service de l'activité et de l'emploi dans le sud du Lot ».

Daniel Coupy succède à Geneviève Lagarde, présidente depuis 2008.

Le nouveau président est entouré de plusieurs vice-présidents : Jean-Paul Mougeot, maire du Montat, conseiller communautaire, en charge des infrastructures ; Vincent Boullaguet, adjoint au maire de Cahors et conseiller communautaire en charge de la pépinière d'entreprises et de l'attractivité ; Ludovic Dizengremel, maire de Mercuès et conseiller délégué du Grand Cahors, en charge des finances ; Geneviève Lagarde, conseillère départementale, en charge de l'aérodrome ainsi que Marie Piqué, vice-présidente de la Région Occitanie.

La nouvelle équipe poursuit le travail engagé depuis 2008 pour développer le parc d'activités. Les aménagements réalisés ces dernières années ont permis de proposer trente hectares supplémentaires sur le parc. Il reste à ce jour environ 13 hectares à commercialiser.

Le Parc d'activités de Cahors Sud, ce sont 73 entreprises en activité pour près de 800 salariés, avec une dizaine d'entreprises en cours d'installation.

Un parc d'activités au carrefour de trois régions du sud de la France

Élément déterminant de la stratégie de développement économique du territoire, le parc d'activités de Cahors Sud est en position d'interface de trois grandes régions (Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Rhône Alpes - Auvergne), toutes transfrontalières, à moins d'une heure de la métropole toulousaine. Le parc offre de ce fait à ses entreprises des conditions très favorables à leur développement et à leur compétitivité. Il s'agit de la plus grande zone d'intérêt régional (ZIR) de l'ancienne Région Midi-Pyrénées (labellisation en 2009).

Transports, logistique, agroalimentaire, aéronautique... Cahors Sud est un parc d'activités mixte. S'y sont déjà installées des activités industrielles, agroalimentaires, de logistique, de transport et de services. Des espaces dédiés sont également consacrés à l'artisanat. Le parc d'activités affiche une croissance forte ces dernières années avec plus de 500 emplois créés en 10 ans. A noter que plus de 60 % de ces créations correspondent à un développement exogène.

Pour plus d'infos ou prendre contact pour installer / développer une activité :
05 65 21 52 12 ou une adresse mail : contact@cahors-sud.fr

La participation citoyenne

En cette fin d'année, la convention tri-partite de participation citoyenne (ex «voisins vigilants») a été votée lors du Conseil Municipal le 3 Décembre dernier, elle a été signée par la Préfecture, la Gendarmerie et la Mairie du Montat.

Il s'agit d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquances à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, avec l'implication de référents volontaires de quartiers.

Une première mise en place aura lieu dans les quartiers du Payrat et du Carriol où des réunions d'information et d'échange seront réalisées dès le début de l'année, une signalétique dédiée au dispositif sera installée afin de donner vie à cette action citoyenne.



Hommage à Samuel Paty

En ce mercredi 21 Octobre 2020, devant l'école de LE MONTAT de nombreux citoyens s'étaient rassemblés pour rendre hommage à Samuel PATY.

Le discours de Mr MOUGEOT, rappelait les principes fondamentaux de la République.

Florence HONORE, Directrice de l'école citait Nelson MANDELA.

Après dépôt d'une gerbe, une minute de silence a été observée.

Tous ensemble ont ensuite entonné, non sans émotion, la Marseillaise.

Document d'Information Communal sur les Risque Majeurs(DICRIM) et Plan Communal de Sauvegarde(PCS)

La sécurité au quotidien des Montatois est une des préoccupations majeures de la municipalité.

C'est la raison pour laquelle la commune a décidé de réaliser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), conformément à l'article L.125-2 du Code de l'environnement.

Ce document permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques naturels et technologiques, il sert également à vous informer et vous sensibiliser à ces risques majeurs encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous protéger.

Pour notre part et en cohérence avec ce DICRIM, la Commune actualise son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien au secours en cas d'évènements majeurs.

La démarche PCS doit permettre de tendre vers une culture communale et citoyenne de sécurité civile. Ce but ne peut être atteint qu'en associant l'ensemble des forces vives de la collectivité ; les habitants, les associations, les personnes constituant le dispositif de participation citoyenne, les partenaires privés et publics.

Nous attirons votre attention sur le fait que le DICRIM ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante, pour lesquels nous devons tous être vigilants



Rénovation de la fresque extérieure de l'école

Six jeunes scolarisés en classe de 3ème au collège de LUZECH ont donné une journée de bénévolat pour rénover la fresque extérieure de notre école.

Ce chantier, organisé dans le cadre d'une «Semaine Citoyenneté» proposée à des jeunes volontaires par la Délégation Militaire Départementale, était encadré par des militaires d'active et des réservistes.

Cette fresque, qui date de la construction du bâtiment «maternelle» de l'école, était défraîchie et elle avait bien besoin d'un« lifting » ; c'est désormais chose faite.

Le Lieutenant-Colonel PIERRARD, Délégué Militaire Départemental, Mr MOUGEOT, Maire, et Mme Magali MIQUEL, 1^{ère} Ajointe (qui, entre autres, assure la mission de Correspondant Communal de Défense) ont visité le chantier et félicité ces futurs citoyens de bonne volonté.

Durant l'après-midi comme le chantier avançait plus vite que prévu, deux jeunes se sont détachés du groupe et ont procédé au nettoyage de la table d'orientation située devant l'église.

Un grand merci à ces jeunes futurs citoyens et aux personnels d'active et réservistes de la Délégation Militaire Départementale pour leur action.



Actes d'incivilité

Cette année 2020 a été marquée par des actes d'incivilité sur la Commune.

L'abri bus installé devant la mairie, qui concerne le ramassage des collégiens et lycéens se rendant sur Cahors, a été incendié à deux reprises.

Suite à sa destruction par le feu en mai il a été complètement refait pour subir une 2^{ème} dégradation dans la nuit du 28 au 29 novembre derniers.

La pérennité de cette infrastructure nous semble indispensable pour mettre à l'abri les jeunes de notre Commune, elle implique cependant un coût de reconstruction de 2600 euros.

Il est à noter que les sapeurs pompiers sont intervenus sur d'autres feux dans la commune ces derniers mois : feux de poubelles,... Et que d'autres dégradations ont été commises : cours de tennis, vestiaires,...

Le Conseil Municipal a voté le projet d'équipement des bâtiments municipaux en vidéoprotection.

Entretien des parcs

En cette période hivernale, c'est le moment propice pour entretenir vos espaces boisés. Attention : l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 vous rappelle l'obligation de débroussaillerment.

La Municipalité vous rappelle que l'entretien de ces espaces est obligatoire et primordial, il permet de se prémunir de la propagation rapide des feux en période de sécheresse en particulier dans les zones d'habitations et de bâtiments divers... Attention le vert ne se brûle pas..

**Nous comptons sur
l'engagement citoyen
de chacun !**

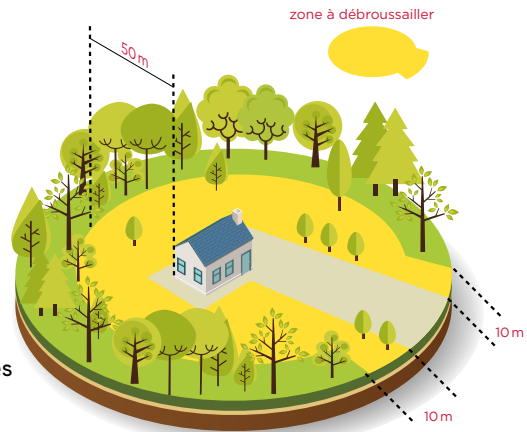
Comment débroussailler ?

“ En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager ”



avant

après



Associations d'aide aux personnes isolées

En cette période de crise sanitaire, la Mairie se tient à votre disposition pour vous communiquer les informations concernant les associations qui luttent contre l'isolement et aide au maintien à domicile des personnes les plus vulnérables.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

MINISTRE DE L'INTERIEUR

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

SITES OFFICIELS PRATIQUES AU SERVICE DU PUBLIC

Pré-plainte en ligne

• Déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'usager pour signer la plainte.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Signalement sur internet

• Signaler tout contenu ou comportements illicites sur internet.

• Les tentatives d'escroqueries par internet sont traitées sur ce site jusqu'à l'ouverture de l'HESEE.

www.internet-signalement.gouv.fr

Trouver une brigade ou commissariat

• Localiser et contacter un service de police ou de gendarmerie assurant un accueil des victimes.

www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

Connaître ses points restant sur le permis de conduire

• Télépoints : connaître le nombre de points restants sur son permis de conduire.

<https://tele7.interieur.gouv.fr/tip/>

Brigade numérique gendarmerie

• Échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut les accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique

Rendez-vous en ligne

• Prendre rendez-vous en ligne avec une brigade de gendarmerie (pour un dépôt de plainte, une formalité administrative...). Service expérimenté dans les départements 35 et 45

<https://lannuaire.service-public.fr/>

Djihadisme

• Signaler une situation inquiétante si un phénomène de radicalisation violente paraît menacer un membre de sa famille ou un proche (en particulier le cas d'un mineur risquant de rejoindre un mouvement radical violent à l'étranger).

0 800 005 696 Numéro vert gratuit en journée, formulaire hors heures ouvrables.

www.stop-djihadisme.gouv.fr

Fraude à la carte bancaire

• PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte.

Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

p.sl.service-public.fr/mademarche/FCB/demarche

Violences sexuelles et sexistes

• Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.

• Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Tranquillité vacances

• Opération tranquillité vacances (OTV) : Les internautes se réinscrivent en ligne à OTV, afin que police et/ou gendarmerie veillent sur leur domicile en leur absence.

Escroqueries sur internet

• THESEE : Déposer une plainte en ligne pour les escroqueries commises sur internet (fausse petite annonce, faux site de vente en ligne, rançongiciel, hameçonnage, fausse romance...).

Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique

LES BONNS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec l'engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mail), surtout si elles se disent envoyées par l'État, les agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). L'État ne démarché pas.

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET. Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Pour vos demandes d'aides

- Restez maître de vos demandes. Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous aider si nécessaire.

Avant de signer un contrat

- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/amp/accueil>

Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Si vous rencontrez un problème

- Contacter le médiateur de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent fautive (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), contacter la DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contact-dgccrf>
- Vous pensez avoir été victime d'une micro-fraude ? Contacter la gendarmerie : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-la-gendarmerie>

FAIRE

TOUT POUR MA RENOV'

- Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700
- Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : <https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR

f t i y in y GEND info.fr

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

Les Dangers du Monoxyde de Carbone

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brazier, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



www.prevention-maison.fr



La Marine Recrute de 16 à 30 ans

Sans diplôme à BAC +5
Info CIRFA de Brive - 05 55 74 33 17
www.etremarin.fr

LA MARINE RECRUTE

3500 JEUNES
DANS 50 MÉTIERS

La Communication municipale s'étoffe



Intra-Muros : une application mobile pour rester connecté !

Depuis ce mois d'août, la commune est sur l'application INTRA-MUROS, afin de permettre à chacun d'avoir accès en temps réel, aux informations de notre bassin de vie.

Il suffit pour cela de télécharger gratuitement l'application mobile (sur Google play ou App Store).

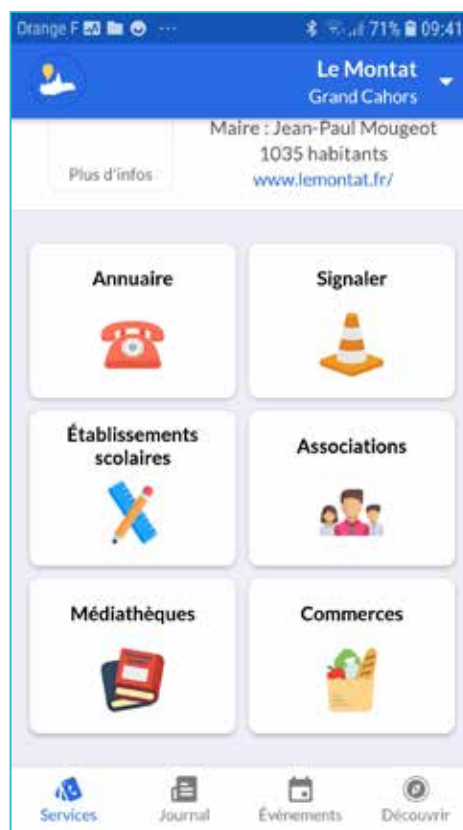
Vous avez ensuite accès à toutes les actualités, les services, les commerces, les artisans, associations, sites à découvrir sur le périmètre de la Commune et recevrez les ALERTES lors de nouveaux événements (travaux sur la voie publique - animations sur la Commune...)

N'hésitez pas à communiquer sur cette appli autour de vous !



Facebook : Commune Le Montat

**Vous êtes commerçant, artisan, professionnel libéral, auto-entrepreneur, établi sur notre Commune et souhaitez être répertorié sur l'application Intra-muros et sur notre site internet ?
veuillez nous adresser votre demande par mail : mairie2.montat@orange.fr ou tél. 05 65 21 01 17**



La Mairie

INFOS UTILES

Permanence du Maire :

Le Maire reçoit sur RDV

Horaires d'Ouverture de la Mairie :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi : 9h-12h / 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h / 14h-17h30
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30

Accueil :

Tél. : 05 65 21 01 17

Courriel : mairie2.montat@orange.fr

Secrétariat-Urbanisme :

Tél. : 05 65 21 71 44

Courriel : mairie.montat@orange.fr

Ecole :

170 rue des écoles
Tél. : 05 65 21 06 78



: Commune Le Montat

www.lemontat.fr

L'Echo du Montat

Directeur de publication :
J.P. MOUGEOT

Rédaction :

Commission communication

Mise en page et impression :
Publi Quercy, Cahors

- JE ME SOUVIENS . IL Y A 77 ANS . -

Le 6 Juin 1944 : débarquement en Normandie.

Et par chez nous... le 8 juin 1944...

Il m'est difficile de décrire ces quelques jours, tant le nombre d'évènements s'enchaînait rapidement, d'un jour à l'autre...

En effet, après le passage de la Das Reich qui se dirigeait vers le théâtre d'opérations du débarquement en Normandie, la résistance plastiquait systématiquement, et chaque nuit, les voies ferrées afin de ralentir leurs déplacements sur le territoire français.

Au fond de la « Combe du Gendarme », sur la Nationale 20, nous avons tous entendu l'explosion du canon d'assaut, que j'ai relaté dans un précédent article.

Mais en particulier, sur la commune du Montat, le Maquis avait fait sauter la voie ferrée à l'entrée du « Tunnel de Pouzergues », puis en face le « Moulin de Bardot » (proche du rond-point des Combettes) ainsi qu'au niveau de la « Combe de Quercy ».

Les nuits étaient de véritables cauchemars, mais celle de l'explosion des « Sept Ponts » par 3 fois, fut la plus impressionnante !!!

Le lendemain de cette nuit là, il était prévu que nous allions livrer un veau à la réquisition à Cahors.

En effet, les agriculteurs devaient verser à la préfecture (répondant aux pouvoirs publics de l'époque, donc du régime de Vichy...) tout ce qu'ils produisaient en plus de leur propre consommation.

Dans les fermes isolées, c'était peut-être plus simple... les contrôles étant plus rares.

Mais, notre famille, à cette époque là, avait ses étables dans le village et nous ne pouvions faire autrement que de suivre ces règles imposées, compte tenu de l'insécurité ambiante...

Je me demande encore aujourd'hui dans quel état d'esprit nous étions pour prendre autant de risques afin de nous rendre à Cahors, sans connaître d'informations sur les conséquences de l'explosion...

C'est dans cette ambiance que mon grand-père et moi attelons nos braves vaches Salers à la charrette, avec le veau d'une d'entre elles, les pieds liés, avec pour objectif final : l'abattoir... et entreprenons le trajet sur la route de Cahors.

En nous rapprochant des « Sept Ponts », nous apercevons l'étendue des dégâts : le pont était percé entre 2 arches et les déblais tombés sur la route nous ont donné bien du mal pour passer.

Il y avait là des allemands en nombre venus constater les dégâts et des employés des Ponts et Chaussées ; ces derniers, sans doute plutôt ravis de s'imaginer que les trains blindés ne passeraient plus..., mais, hélas, ils repassèrent ... plus tard... les allemands en avaient vu d'autres...

Nous continuâmes notre périple et, arrivés au Pont Louis Philippe, nous découvrons que les Allemands avaient construit deux murs en chicane au niveau de l'Octroi afin de ralentir une éventuelle attaque. Cette maisonnette qui existe encore leur servait alors de lieu de repos et de surveillance. Une mitrailleuse était en position, mais c'était surtout les mongols qui étaient à la garde et les Allemands au contrôle !

Enfin, nous sommes arrivés à l'abattoir, rue du Pal... Nous avons dû abandonner ce pauvre veau aux mains de ces bourreaux après avoir déposé le bon de livraison à quelque agent de la préfecture, en échange d'un reçu en bonne et due forme.

Malgré la fatigue physique et émotionnelle, il fallait sans traîner remonter au village...

Et je me revois encore tout en larmes, le cœur brisé d'avoir entendu ce pauvre veau appeler sa mère à laquelle il avait été arraché et les plaintes douloureuses de celle-ci qui lui répondait et l'appelait tout le long du trajet vers LE MONTAT.

Quel pénible et triste voyage... 20 km aller et retour pour rentrer à la maison, souvent à pied pour guider les vaches qui devaient être bien épuisées, elles aussi...

Pauvres gens, pauvres animaux... que la vie était dure à cette époque là !

Mais bien pire fut le sort de certains qui ne revinrent jamais dans leurs foyers...

Quelque part... cette conscience d'avoir la chance d'être en vie nous rendait plus fort au nom des disparus...

J'ai particulièrement un souvenir ému pour mon grand-père qui était un rude paysan et qui, malgré ses 76 ans, venait de traverser cette même épreuve que moi qui en avait 17... Bravo Pépé !! Et merci...tu nous as toujours donné l'exemple de ne jamais baisser les bras... comme beaucoup d'hommes et de femmes de cette époque là et par ces quelques mots... je rends hommage à leur force de caractère et à leur courage !

André MIQUEL



180 rue du Village - 46090 LE MONTAT
05 65 21 01 17
mairie2.montat@orange.fr
www.lemontat.fr



: Commune Le Montat